

Règlement de la Foire à Tout de Jouy Sur Eure – 7 Juin 2026.

1. Inscription et Réservation

- Les inscriptions se font auprès de **Objectif École au 06 28 82 20 63** avant le 31 mai 2026, dans la limite des places disponibles.
- Les réservations sont validées après réception du paiement par attribution d'un numéro d'emplacement.
- Les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

2. Tarifs

- Particuliers : 3 € par mètre linéaire (minimum de 2 mètres, profondeur du stand 3m).
 - Professionnels : 5 € par mètre linéaire (minimum de 2 mètres, profondeur du stand 3m).
- Le véhicule peut stationner sur le métrage réservé sous réserve que la taille de l'emplacement réservé le permette . Un parking gratuit est attenant à la zone d'exposition.

3. Modalités de Paiement

- Le paiement doit être effectué au moment de l'inscription, par virement ou chèque.

4. Conditions pour les Exposants

- Horaires : Les exposants peuvent installer leur stand de 6h00 à 8h00. La circulation des véhicules est interdite dans la zone d'exposition de 8h00 à 17h00. Les exposants souhaitant repartir avant 17h00 devront stationner leur véhicules sur le parking gratuit attenant à la zone d'exposition.
- Installation : Chaque exposant est responsable de son installation et doit fournir son propre matériel (tables, tentes, etc.). Il n'y a pas d'alimentation électrique.
- Produits Autorisés/Interdits : La vente de denrées alimentaires est interdite. Les produits doivent être conformes à la législation en vigueur.
-

5. Conditions pour les Visiteurs

- Horaires d'ouverture : La foire est ouverte au public de 8h00 à 17h00.
- Accès : L'accès ainsi que le parking est gratuit pour les visiteurs.

6. Assurance et Responsabilité

- Chaque exposant est responsable de ses biens et doit souscrire une assurance si nécessaire.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage.

7. Conditions Météo et Annulations

- En cas de mauvais temps, la foire sera maintenue sauf décision contraire de la préfecture : vigilance météo orange ou rouge.
- Aucune annulation ne sera remboursée.

8. Divers

- Les emplacements doivent être laissés propres après le départ, les invendus doivent être remontés par l'exposant.
- Les exposants doivent respecter les consignes de sécurité et les instructions de l'organisateur.